

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1473

19 juillet 2010

SOMMAIRE

Abira Holding S.A.	70701	Immo-Pascale S.A.	70697
Airlib S.à r.l.	70698	International Luxury Hotels S.A.	70686
Aqua European Technologists S.A.	70684	KLC Holdings III S.A.	70703
Araich Limited S.A.	70698	KLF International S.A.	70662
Argon Acquisition S.à r.l.	70704	Kulm Investment S.A.	70685
Axius	70685	K.Y.O. S.A.	70686
BlissBaby S.à r.l.	70699	Lena, S.à.r.l.	70697
Brait S.A.	70659	Liège Participations II S.à r.l.	70702
Briscom S.A.	70686	Liège Participations S.à.r.l.	70703
Capital International Portfolios	70662	L.M.B.V. S.à.r.l.	70687
Capital International Portfolios 2	70661	Lux Côte d'Opale	70684
Capital International UK Fund	70658	Luxembourg Hospitality	70702
Coal Energy S.A.	70687	Makvalor	70703
Conforto Holding S.A.	70685	MGE Travel Retail S.à r.l.	70703
Deka Immobilien Luxembourg S.A.	70697	Minerals & Resources Management S.A.	70701
DH Luxembourg I	70702	Omega Pearl Finance S.A.	70701
Dolis S.A.	70659	Pioneer P.F.	70696
Eastern Bulk	70658	Polo Holding Luxembourg S.à r.l.	70702
Entreprise de Toiture Frankreiter S.à r.l.	70699	Robert Schuman Stiftung zur Zusammen- arbeit Christlicher Demokraten Euro- pas	70704
Eurobureau S.A.	70699	Sarasin International Funds	70658
Eurostone S.A.	70684	SDB Finanziaria S.A.	70703
Eurostone S.A.	70685	Serafim Holding S.A.	70699
Fishing World	70698	Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF	70663
Fixator Hoisting Solutions	70687	TemaRema S.A.	70698
Fixator Hoisting Solutions	70687	Tollamen SPF, SA	70702
Frontel S.A.	70685	Willingboro Holding S.A.	70686
G.L.I.C. - Groupe Luxembourgeois d'Inves- tissements Commerciaux S.A.	70684		
Hacofin S.A.	70698		

Sarasin International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.738.

Shareholders of Sarasin International Funds are hereby invited to participate in the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on 30 July 2010 at 11.30 at the head office of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

The Extraordinary General Meeting will have the following six agenda items:

Agenda:

1. Amendment of Article 5 paragraph 4 to change the words "must be" to "has been".
2. Amendment of Article 10, paragraph 1, to delete the words "and, for the first time, in 2009".
3. Amendment of Article 16, paragraph 1, in order to enable the Board of Directors of the company to appoint a UCITS management company.
4. Amendment of Article 21, paragraph 8 and paragraph 11, in order to increase the minimum volume of assets at which the Board of Directors may resolve to liquidate or merge a subfund, and at which it may resolve to convene a general meeting of shareholders for the purpose of liquidating the company; the intention is to increase these thresholds from USD 5 and USD 10 million respectively to USD 30 million.
5. Amendment of Article 25, paragraph 1, to delete the second sentence of paragraph 1.
6. Amendment of the heading of Article 27, paragraph 1, in order to enable the appointment of a UCITS management company if required.

This Extraordinary General Meeting will be duly quorate only if at least half of the company's share capital is represented. The agenda will be approved by a majority of two-thirds of the shares for which the holders are present or represented and cast their vote.

Luxembourg, July 2010.

SARASIN INTERNATIONAL FUNDS

The Board of Directors

Référence de publication: 2010087771/755/29.

Eastern Bulk, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 103.410.

Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010.

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084166/12.

(100074808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Capital International UK Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 132.776.

The Shareholders of Capital International UK Fund (CIUKF) are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (AGM) of CIUKF that will be held at the registered office of the Company on 27 July 2010 at 10.00 a.m. CET at the registered office of the Company, the Agenda of the said meeting to consist of the following agenda:

AGM Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting period ended 31 March 2010.
2. Decision on the allocation of net results.
3. Discharge of the Directors for the fiscal year ended 31 March 2010.

4. Re-election of Hamish Forsyth, Fabrice Remy and Sinisa Vacic as Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2011.
5. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2011.
6. Miscellaneous.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy forms must be completed and received at the registered office of CIUKF (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number: +352 46 26 85 825 or by mail using the reply paid form) prior to 5.00 p.m. CET on 23 July 2010. Proxy forms can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli at the +352 46 26 85-1.

The resolutions on the AGM agenda require no quorum and can be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

For and on behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010090419/755/29.

Dolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le *28 juillet 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Financements octroyés par les actionnaires: nature et destination;
2. Augmentation de capital via utilisation totale ou partiel des dites financements octroyés par les actionnaires;
3. Procuration donnée par les administrateurs de DOLIS SA à monsieur Andrea Lodini pour la participation à l'Assemblée de la filiale Italienne DOLIS 19 SRL tenue le 30 Juin 2010: approbation et ratification des décisions de Monsieur Andrea Lodini prises dans le cadre de la participation à l'AG de la filiale italienne DOLIS 19 SRL tenue le 30 Juin 2010;
4. Procurations à donner pour la participation à l'Assemblée Générale de la filiale Italienne DOLIS 19 SRL qui sera convoquée par les administrateurs de ladite filiale avec l'ordre du jour qui suit : (i) réduction du capital sociale pour pertes et reconstruction du capital social via utilisation de l'avance que Dolis Sa octroyé à Dolis 19 SRL (ii) autorisations aux administrateurs ex art. 2390 du code civil italien.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010091281/1023/21.

Brait S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 13.861.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company will be held at the registered office of the Company, 180, rue des Aubépines, L-1145, Grand Duchy of Luxembourg, on Wednesday, *28 July 2010* at 14.30 for the following purposes:

Agenda:

A. Ordinary Business

1. To ratify and confirm the payment of an interim dividend for the year ended 31 March 2010 of 11.85 US cents per share and 89.77 cents per share, which was paid on 7 December 2009.
2. To receive and adopt the reports of the directors, statutory auditor and independent auditors for the year ended 31 March 2010.
3. To receive and adopt the statutory financial statements of the Company and the consolidated financial statements of the Group for the year ended 31 March 2010.
4. To grant discharge to the directors, officers and the statutory auditor in respect of the execution of their mandates to 31 March 2010.

The directors, officers and the statutory auditor of the Company are appointed by the Company with a one-year mandate, in terms of the Company's articles and Luxembourg Law. It is customary practice to discharge the di-

rectors, officers and the statutory auditor from their mandate at the annual general meeting, prior to their re-appointment to office for the following year. The discharge of the mandate does not affect the obligations and liability of the directors, officers and statutory auditors in respect of their duties while in office.

5. To ratify the appointment by the Board of directors on 7 September 2009 of Mr PJ Moleketi as the Chairman of the Company to replace Mr ME King, who resigned on the same date.
6. To appoint Colin Keogh to the Board of directors on 28 July 2010.
7. To re-elect the following directors for a further term of office in accordance with the provisions of the Articles of Incorporation:
 - Mr AC Ball
 - Mr JE Bodoni
 - Mr BI Childs
 - Mr JA Gnodde
 - Mr RJ Koch
 - Mr PJ Moleketi
 - Mr AM Rosenzweig
 - Mr CS Seabrooke
 - Mr S Sithole
 - Mr HRW Troskie
 - Mr SJP Weber.
8. To receive and act on the statutory nomination of the statutory auditor and the independent auditor for a term of one-year ending at the annual general meeting in 2011.
9. To allocate the Company's profits.
In terms of Luxembourg law, the Company is required to transfer to a legal reserve a minimum of 5% of the unconsolidated net earnings for each financial year until the reserve equals 10% of its issued share capital. The legal reserve is not available for distribution, except upon dissolution of the Company.
10. To approve the declaration and payment of a final dividend for the year ended 31 March 2010 of 11.89 US cents per share and 89.77 cents per share for the shareholders registered on the South African register to be paid on Tuesday, 10 August 2010 to those shareholders appearing on the share register as at 6 August 2010.
11. To renew the authority granted to the Company to purchase its own shares subject to the following limitations:
 - 11.1 Unless a tender offer is made to all shareholders on the same terms and except in case of an emergency where the purchase is carried out to avoid a material loss, which the Company would otherwise incur, each purchase shall be made through a stock exchange on which the shares in the Company are regularly traded and the purchase price shall not exceed 5% above the average market value for the shares on all stock exchanges on which the ordinary shares are listed and have traded for the 10 (ten) business days before the purchase.
 - 11.2 If purchases are by tender, tenders must be available to all shareholders alike.
 - 11.3 The maximum number of shares that may be repurchased pursuant to this authority shall not exceed 10% of the issued share capital of the company from time to time.
 - 11.4 This authority shall not extend beyond 18 (eighteen) months from the date of this annual general meeting but shall be renewable for further periods by resolution of the annual general meeting of the shareholders from time to time.
12. To receive and approve the remuneration policy of the Company. The King Report on Governance for South Africa and the King Code of Governance Principles ("King III") requires that the remuneration policy of the company be tabled to shareholders for a non-binding advisory vote.
13. To ratify the adoption of the Group's Corporate Governance Charter. The Corporate Governance Charter is available for inspection at the Company's registered offices.

B. Special Business

14. That the Board be generally and unconditionally authorised for a period of one year from 28 July 2010, to issue shares, up to a maximum of 10% of the issued ordinary share capital of the Company and such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15% of the issued ordinary share capital of the Company, to such persons and on such terms as they shall see fit without having to give any preferential subscription rights to existing shareholders, but subject to any restrictions as may be determined by shareholder resolutions, passed in accordance with the requirements for amending the Company's Articles of Incorporation, from time to time. This authority shall be renewable for further periods by shareholder resolutions, passed in accordance with the requirements for amending the Company's Articles of Incorporation, from time to time.
15. That Article 5.3 of the Company's Articles of Incorporation be deleted and replaced as follows:
"5.3. The Board is generally and unconditionally authorised for a period of one year from 28 July 2010, to issue shares, up to a maximum of 10% of the issued ordinary share capital of the Company and such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15% of the issued ordinary share capital of the Company, to such persons and on such terms as they shall see fit without having to give any preferential subscription rights to existing shareholders, but subject to any restrictions as may be determined by shareholder resolutions, passed in accordance with the requirements for amending the Articles of Incorporation, from time to time. This authority shall be re-

newable for further periods by shareholder resolutions, passed in accordance with the requirements for amending the Articles of Incorporation, from time to time. The Company may make any offer or agreement before the expiry of this authority which would or might require shares to be issued after the authority has expired and the Board may issue shares in pursuance of any such offer or agreement notwithstanding that the authority hereby conferred has expired.”

18 June 2010.

By order of the Board of directors

PJ Moleketi

Non-Executive Chairman of the Board

Notes:

Any shareholder may, in writing, appoint a proxy, who need not be a shareholder, to represent him/her at any general meeting. Any company, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer or may authorise in writing such person as it thinks fit to act as its representative at the meeting subject to the production to Brait S.A. of such evidence of authority as the Board may require. The instrument appointing a proxy, and the written authority of a representative, together with evidence of the authority of the person by whom the proxy is signed (except in the case of a proxy signed by the shareholder), shall be deposited at the registered office of the Company or a transfer office, two clear business days (in the Grand Duchy of Luxembourg or the jurisdiction where the relevant transfer office is located) before the time for the holding of the meeting or adjourned meeting (as the case may be) at which the person named in such instrument proposes to vote. No instrument appointing a proxy shall be valid after the expiration of 12 months from the date of its execution.

A form of proxy is enclosed with this annual report, the completion of which will not preclude a shareholder from attending and voting at the meeting in person to the exclusion of any proxy appointed.

Resolutions 1 to 13 are to be proposed as ordinary resolutions and Resolutions 14 and 15 as special resolutions. Resolutions 14 and 15 require a 2/3rds majority by value of the shares present or represented at the Annual General Meeting. In addition, in order to pass Resolutions 14 and 15 under Luxembourg law, a quorum of at least one half of the issued shares by value is required to be present or represented at the Annual General Meeting. Resolutions 1 to 13 may be passed at the Annual General Meeting by a simple majority representing more than 50 per cent by value of the shares present or represented at the Annual General Meeting. The quorum requirement in relation to Resolutions 1 to 13 is at least two shareholders present or represented at the Annual General Meeting.

Colin Keogh's curriculum vitae (resolution 6) and the remuneration policy referred to in resolution 12 are available for inspection on the Company's website: www.brait.com, as part of the Group's Annual Report for the year ended 31 March 2010, on pages 188 and 189 respectively.

Référence de publication: 2010078508/1017/115.

Capital International Portfolios 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.643.

The Shareholders of Capital International Portfolios 2 (CIP2) are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (AGM) of CIP2 that will be held at the registered office of the Company on 27 July 2010 at 2.00 p.m. CET with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting period ended 31 March 2010.
2. Decision on the allocation of net results.
3. Discharge of the Directors for the fiscal year ended 31 March 2010.
4. Re-election of Hamish Forsyth and Sinisa Vacic and election of Fabrice Remy as Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2011.
5. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2011.
6. Miscellaneous.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy forms must be completed and received at the registered office of CIP2 (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number: +352 46 26 85 825 or by mail using the reply paid form) prior to 5.00 p.m. CET on 23 July 2010. Proxy forms can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli at the +352 46 26 85-1.

The resolutions on the AGM agenda require no quorum and can be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

For and on behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010090420/755/29.

Capital International Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 125.271.

The Shareholders of Capital International Portfolios (CIP) are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (AGM) of CIP that will be held at the registered office of the Company on 27 July 2010 at 11.00 a.m. CET with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Independent Auditor's Report) for the reporting period ended 31 March 2010.
2. Decision on the allocation of net results.
3. Discharge of the Directors for the fiscal year ended 31 March 2010.
4. Re-election of Hamish Forsyth, Guido Caratsch, Sinisa Vacic, Luis Freitas de Oliveira, Stephen Gosztony, Laurentius Harrer and Mark Brett as Directors of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2011.
5. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditor of the Company for a one-year period ending with the Annual General Meeting of Shareholders to be held in July 2011.
6. Miscellaneous.

Shareholders who cannot be present in person at the meeting and wish to be represented are entitled to appoint a proxy to vote for them. To be valid, the proxy forms must be completed and received at the registered office of CIP (marked for the attention of Ms Mara Marangelli; fax number: +352 46 26 85 825 or by mail using the reply paid form) prior to 5.00 p.m. CET on 23 July 2010. Proxy forms can be obtained by contacting Ms Mara Marangelli at the +352 46 26 85-1.

The resolutions on the AGM agenda require no quorum and can be passed by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

For and on behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010090421/755/30.

KLF International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.892.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 741/10 rendu en date du 20 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société KLF INTERNATIONAL S.A., R.C.S. N° 89.892, ayant eu son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, pour insuffisance d'actif et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2010084157/15.

(100074770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

**Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.056.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

I. Sustainable, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, here represented by Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Zurich on June 7, 2010.

II. SUSI Partners AG, a public limited liability company incorporated and existing under the law of Switzerland, having its registered office at Fraumünsterstrasse, 11, CH-8001 Zürich, Switzerland and registered with the Register of Companies of Zürich (Handelsregister des Kantons Zürich) under number CH-020.3.034.153-7, here represented by Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Zurich on June 7, 2010.

The said proxies, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they declare to establish as follows:

Title I. Form and Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Form and Name. There exists among the general partner, "associé commandité" (the General Partner) and the limited partners, "actionnaires commanditaires" (the Limited Shareholders and together with the General Partner, the Shareholders), a Luxembourg corporate partnership limited by shares in the form of a "société en commandite par actions" organised as a "société d'investissement à capital variable" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé" under the name of Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF (hereafter the Fund), governed by the Luxembourg law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the 1915 Law), the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Law) and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Fund is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and any corporation, company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity, including an individual (each a Person) abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Fund is established for an unlimited duration.

3.2. The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

3.3. The Fund shall not come to an end in the event of the resignation, removal, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The meeting of Shareholders may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4. The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Fund and in case of a decision to continue the Fund's activities, the appointment of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with the procedures laid down in below.

3.5. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders with the results of the management of its assets.

4.2. The Fund may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Title II. Share Capital - Shares - Compartments**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The share capital of the Fund shall be represented by shares (the Shares) and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund as defined in Article 5.3 below.

5.2. The initial share capital of the Fund amounts to EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) divided into thirty-one (31) Shares.

5.3. The minimum capital of the Fund shall be EUR 1,250,000, which must be reached within twelve months after the date on which the Fund has been authorised in accordance with the 2007 Law.

Art. 6. Compartments.

6.1. The Fund is composed of one or more compartments (collectively the Compartments and individually a Compartment), in accordance with article 71 of the 2007 Law, each of which constitutes a distinct pool of assets, managed for the exclusive benefit of the Limited Shareholders of the relevant Compartment. A first Compartment is formed upon the establishment of the Fund. The name of each Compartment shall comprise the name of the Fund, followed by a special denomination determined at the discretion of the General Partner.

6.2. The General Partner may, at any time, establish additional Compartments and determine the name and specific features thereof (including, but not limited to investment objectives, policy, strategy and/or restrictions, specific fee structure, reference currency) as further set out in the issuing document and, as the case may be, the relevant compartment supplement (each a Compartment Supplement) of the Fund, as amended and updated from time to time (the issuing document including the Compartment Supplements being the Issuing Document).

6.3. The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of a given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

Art. 7. Classes of Shares. The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (collectively the Classes and individually a Class) in respect of each Compartment, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, and/or fee and cost features, as fully described in the relevant Compartment Supplement.

Art. 8. Form of Shares.

8.1. The Fund will issue Shares in registered form only.

8.2. All issued Shares of the Fund will be registered in the Share register which will be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner, his residence or elected domicile as indicated, the number of registered Shares held and the amount paid up on each Share.

8.3. The inscription of the Shareholder's name in the register evidences his right of ownership. The Fund will normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding upon request.

8.4. Shareholders will provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent.

8.5. In the event that a Shareholder does not provide an address, the General Partner may permit a notice to this effect to be entered into the register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the General Partner from time to time, until another address is provided. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register by means of a written notification to the General Partner.

8.6. The Fund recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares is disputed, all Persons claiming a right to such Share must appoint a sole agent to represent such shareholding in dealings with the Fund. The General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Shares until such agent has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one Person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

8.7. The Fund may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable full Shares on a pro rata basis.

8.8. Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer only.

Art. 9. Issue and Subscription of Shares.

9.1. Unless otherwise provided for the 2007 Law, the Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (each a Well-informed Investor).

9.2. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner and other Persons who take part in the management of the Fund.

9.3. Investors wishing to subscribe for Shares in a Compartment shall execute a subscription agreement (the Subscription Agreement), which upon acceptance will be signed by the General Partner. Investors thus commit themselves to subscribing Shares in accordance with the Articles as well as the terms and conditions set out in the Issuing Document, including each relevant Compartment Supplement.

9.4. The General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of additional Shares in any Class and in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders of any Class or Compartment a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class of one specific Compartment entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class of the same Compartment.

9.5. Shares may be designated in series each of them corresponding respectively to a specific period of issuance, as determined for each Class in the relevant Compartment Supplements. The Shares of each series within one Class will have the same characteristics as the Shares of each other series of that Class, differing only in respect of their issue date and thus in respect of any right or obligation based on such issue date.

9.6. Shares have no par value.

9.7. The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Issuing Document and/or the relevant Compartment Supplement.

9.8. The issue price of Shares is determined by the General Partner on a Class by Class basis as fully described in the relevant Compartment Supplement.

9.9. Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and fully described in the relevant Compartment Supplement.

9.10. The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set out in Luxembourg law.

9.11. If an Investor does not meet the payment requirements as fully described in the relevant Compartment Supplement, it will be in default and potentially suffer the consequences as provided for in the relevant Compartment Supplement.

9.12. The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to issue the Shares.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1. Shares are freely transferable between Well-Informed Investors each time subject to the approval of the General Partner and may be subject to such other transfer conditions as set out in the relevant Compartment Supplement.

10.2. Any transfer of Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by Persons holding suitable powers of attorney to act.

Art. 11. Redemption of Shares.

11.1. Redemption of Shares by a Shareholder can be requested in accordance with the conditions set out in the Issuing Document and may be subject to such other conditions as set out in the relevant Compartment Supplement.

11.2. The General Partner may, upon serving a repurchase notice, decide to repurchase the Shares of any Shareholder and such Shareholder shall be obliged to sell its Shares to the Fund on the conditions set out in the Issuing Document and the relevant Compartment Supplement.

Art. 12. Conversion of Shares. The conversion of Shares in a given Compartment into Shares of another Compartment or the conversion (or switching) of Shares of one Class into another Class within the same Compartment or of another Compartment may be authorised on a Compartment by Compartment basis as well as on a Class by Class basis as set out in the relevant Compartment Supplement.

Title III. Net Asset Value

Art. 13. Calculation of the Net Asset Value.

13.1. The net asset value per Share of each Class within each Compartment (the Net Asset Value or NAV) results from dividing the total net assets attributable to each Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any Valuation Day by the number of Shares

in the relevant Class within the Compartment then outstanding. The value of the net assets of each Compartment is equal to the difference between the value of the Compartment's assets and its liabilities. The NAV is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide.

13.2. The total net assets of the Fund correspond to the aggregate of the net assets of all the Compartments.

13.3. The assets of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all cash on hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
2. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
3. all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
4. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
5. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
6. the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;
7. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in; and
8. all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

13.4. The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

1. the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;
2. securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the Valuation Day;
3. investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official NAV known in Luxembourg at the time of calculating the NAV of the relevant Compartment. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the General Partner;
4. unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers; and
5. all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Fund determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Fund either at their cost basis to the Compartment or in good faith using methods it considers appropriate.

Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned respectively in euro shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day (as defined below). If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13.5. The liabilities of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
4. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;
5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and
6. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

13.6. In determining the amount of such liabilities the General Partner shall, with due regard to the expenses borne by the General Partner out of its management fee, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and

its correspondents, management company as well as any other agent employed by the Fund, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with General Partner meetings and investment committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Issuing Document, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the NAV and any information relating to the estimated value of the Fund, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', General Partner and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods.

13.7. The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:

1. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Fund to the relevant Compartment;

2. where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Fund to the same Compartment as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;

3. where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;

4. upon the record date for determination of the Person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and

5. in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the NAV of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

13.8. For the purposes of the NAV computation:

1. Shares of the Fund to be redeemed hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

2. Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund;

3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV for the relevant Compartment is calculated shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day; and

4. where on any valuation time the Fund has contracted to:

a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;

b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund;

5. provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner.

13.9. The reference currency of the Fund is EUR (the euro). Each Compartment may have a different reference currency. The NAV of each Compartment's Shares is expressed in the reference currency of the respective Compartment and within each Compartment the NAV of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the respective Class, as further described in the relevant Compartment Supplement.

13.10. The General Partner has adopted a policy of valuing the investments of the Fund at fair value (*juste valeur*) based on valuation principles consistent with the guidelines on reporting valuations established by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA), as amended from time to time, unless otherwise provided for in these Articles. The General Partner, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value (*juste valeur*) of any asset of the Fund.

13.11. Assets and liabilities expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13.12. In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the NAV taken by General Partner or by any bank, company or other organisation which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the NAV, shall be final and binding on the Fund and on its present, past or future Shareholders.

Art. 14. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.

14.1. The valuation of the assets of each Compartment and the calculation of the NAV per Share shall be performed by the General Partner or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the General Partner, at least annually on the last day of the financial year of the Fund and on such other days as determined from time to time by the General Partner and set out in the relevant Compartment Supplement (each a Valuation Day).

14.2. The General Partner or the administrative agent appointed by the General Partner may temporarily suspend the determination of the NAV per Share and Share Class of any Compartment and the issue, redemption and conversion of Shares in respect of a given Compartment or a given Share Class within such Compartment if:

1. as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or if purchases and sales of the assets of a Compartment cannot be effected at normal rates of exchange;

2. during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to a Compartment quoted thereon;

3. during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Compartment would be impracticable or would not be reasonable;

4. during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment;

5. when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Compartment cannot promptly or accurately be ascertained;

6. during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange;

7. when there exists in the opinion of the General Partner a state of affairs where disposal of the Fund's assets, or the determination of the NAV of the Shares, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the non-redeeming Investors;

8. if the General Partner reasonably deems it necessary to do so to comply with anti-money laundering and other similar laws and regulations applicable to the Fund, the custodian bank, any of its agents or any of the Fund's service providers;

9. for any period during which the redemption of Shares would cause a breach or default under any covenant in any agreement entered into by the Fund for borrowing or cash management purposes; or

10. a decision is made to liquidate and dissolve the Fund or the relevant Compartment.

14.3. No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension.

14.4. All Shareholders will be notified as soon as practically feasible of any suspension of calculation of the NAV, or of any reinstatement following a suspension thereof and all reasonable steps will be taken to bring any suspension to an end as soon as possible.

Title IV. Administration

Art. 15. Management.

15.1. The Fund shall be managed by Sustainable, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, who shall be the managing general partner (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings.

15.2. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by laws or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

15.3. The General Partner may be removed from its capacity as managing General Partner by Shareholders representing 85% (eighty-five percent) of the Shares issued and outstanding, on the occurrence of the following events, as determined by an arbitrator or a competent court in a final decision:

(a) any action by the General Partner, or any Person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which constitutes a fraud; or

(b) the General Partner, or any Person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has wilfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of the Fund Documents which is not remedied within 60 days after notification to the General Partner.

Art. 16. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other Persons to whom authority has been delegated by the General Partner as the General Partner may determine in its discretion.

Art. 17. Delegation of Powers.

17.1. The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

17.2. The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external Persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 18. Investment Policies and Restrictions.

18.1. The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Issuing Document and each Compartment Supplement, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set out by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

18.2. The Fund may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments for the purpose of hedging.

Art. 19. Conflict of Interests.

19.1. No contract or other transaction between the Fund and any other Person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other Person. Any manager of the General Partner who serves as a manager, director, officer or employee of any Person, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other Person be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.2. In the event that any manager of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such manager shall make known to the General Partner such conflict of interests and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

19.3. The conflict of interests referred to in the preceding paragraph, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the sponsor, the investment manager, the custodian, the distributors as well as any other Person as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 20. Indemnification.

20.1. The Fund may indemnify the General Partner, or each member of its management board and their heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by it or them in connection with any action, suit or proceeding to which it or they may be made a party by reason of being or having been a manager or officer or committee member of the General Partner and/or the Fund or, at its request, of any other company of which the Fund is a shareholder or creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the Person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

20.2. The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or member of its management board in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

20.3. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Title V. General Meetings of Shareholders

Art. 21. Powers and Voting Rights.

21.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders (each a General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Any resolution shall require the consent of the General Partner.

21.2. Each Share entitles its holder to one (1) vote at any General Meeting.

Art. 22. Convening and Participation.

22.1. The annual General Meeting is held every year at the Fund's registered office or at any other address in Luxembourg indicated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the 3rd Tuesday of the month of May at 2.00 PM (Luxembourg time) unless this day is not a business day, in which case the meeting shall be held on the next following business day.

22.2. The provisions of the 1915 Law relating to the notice periods, convening procedure as well as to the conduct of general meetings shall apply to the General Meetings of the Fund, unless otherwise provided herein.

22.3. A General Meeting shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting out the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. The General Partner may determine any conditions which must be fulfilled by the Shareholders in order to participate in such General Meeting.

22.4. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of the meeting.

22.5. Shareholders representing one tenth of the share capital of the Fund may impose on the General Partner to call a General Meeting.

22.6. A Shareholder may grant a written power of attorney to another Person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

22.7. Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

22.8. Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to (a) vote in favour, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

Art. 23. Quorum and Majority Rules.

23.1. Unless otherwise required by laws or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

23.2. The General Meeting may amend the Articles only if at least half of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Fund. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At each such General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, provided that, unless otherwise provided, the General Partner holds a veto right in respect of the resolutions submitted to vote.

23.3. In the event that a General Meeting is convened to resolve upon the removal of the General Partner or the entering into any agreement between the Fund and the General Partner, the General Partner must abstain from voting and thus holds no veto right, being entitled only to inform the Limited Shareholders of its opinion on the relevant resolution.

23.4. The nationality of the Fund and the subscription commitment of each Shareholder may only be changed with the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 24. Bureau and Minutes.

24.1. All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised Person designated by the General Partner.

24.2. The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary appointed by the chairman and the scrutiny, elected by the General Meeting.

Art. 25. General Meetings of Compartment(s).

25.1. The General Partner may at any time convene a General Meeting of one or several specific Compartments in order to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment.

25.2. Legal provisions as well as provisions of these Articles relating to the General Meetings of Shareholders of the Fund shall apply to the extent possible *mutatis mutandis* to the general meetings of Shareholders of one or several specific Compartment(s).

Title VI. Accounts - Distributions

Art. 26. Accounting Year and Accounts.

26.1. The accounting year of the Fund shall commence each year on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year. The first accounting year will commence on the date of these Articles and end on 31 December 2010.

26.2. Each year, the General Partner prepares the annual report in compliance with the 2007 Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

26.3. The annual accounts shall be approved by the annual General Meeting.

Art. 27. Reference Currency. The Fund shall prepare consolidated accounts in euro. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

Art. 28. Auditor.

28.1. The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

28.2. The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 29. Distributions.

29.1. The annual General Meeting shall approve the profit allocation proposed by the General Partner in accordance with the allocations rules set out in the Issuing Document and in particular as set out in each Compartment Supplement.

29.2. The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Issuing Document and, in particular, as set out in the relevant Compartment Supplement.

29.3. Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Compartment and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

29.4. No distribution may be made which would result in the NAV of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Art. 5.3 above.

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 30. Term, Liquidation and Merger of Compartments.

30.1. The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Issuing Document and in the relevant Compartment Supplement. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the relevant Compartment Supplement.

30.2. The General Partner may also decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. All Shareholders will be notified by the General Partner of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

30.3. In the same circumstances as provided above, the General Partner may decide to terminate one Compartment and contribute its assets into another existing or new Compartment or into another collective investment vehicle. The General Partner may resolve to amalgamate two or more Compartments if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Compartments. Affected Shareholders will be notified any such decision and relevant information in relation to the new Compartment. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed, without any fees or costs, before the amalgamation is completed.

30.4. Where assets are to be contributed to another collective investment vehicle, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who expressly consent to such amalgamation. Where the General Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment shall instead be taken at a General Meeting of the relevant Compartment. In such an event, the General Meeting of the Compartment shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting. Shareholders will be notified by the Fund of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, without any fees or costs, before the liquidation or amalgamation of the Compartment takes place.

30.5. As soon as the decision to liquidate or merge a Compartment is taken, the issue of Shares in such Compartment is prohibited and shall be deemed void.

30.6. Each Compartment may be separately dissolved without impacting any other Compartment. The dissolution of the last Compartment causes ipso jure the liquidation of the Fund.

Art. 31. Dissolution and Liquidation of the Fund.

31.1. The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The Fund shall also be dissolved upon dissolution of the last existing Compartment.

31.2. Whenever the share capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Art. 5.3 above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting.

31.3. Whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital indicated in Art. 5.3 above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 25% of the Shares represented at such General Meeting.

31.4. Where the holding of a General Meeting is required in accordance with Art. 31.2 above or 31.3 above, such General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

31.5. In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the CSSF. The operations of liquidation will be carried out pursuant to Luxembourg applicable laws.

Art. 32. Liquidation Proceeds.

32.1. The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidator to the Shareholders of the relevant Compartment in accordance with the rules applicable to the allocation of profits in such Compartment as referred to under Art.29 above.

32.2. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Luxembourg «Caisse de Consignation».

Art. 33. Consolidation/Splitting of Shares. The General Partner may consolidate or split the Shares of a Compartment. A consolidation or split may also be resolved by a General Meeting of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title VIII. General

Art. 34. Amendments to these Articles. These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum requirements as set out under Article 23 above and in accordance with the 1915 Law.

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Fund and will end on 31 December 2010.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2011.
3. The first compartment of the Fund is SUSI SUSTAINABLE EURO FUND I.

Subscription and Payment

The subscribers prenamed and represented as stated here above, declare to subscribe for the following Shares of the first compartment of the Fund, being SUSI SUSTAINABLE EURO FUND I as follows:

- | | |
|---|------------------|
| 1. Sustainable, prenamed and represented as stated here-above: one share | 1 Share |
| 2. SUSI Partners AG, prenamed and represented as stated here-above: thirty shares | <u>30 Shares</u> |
| Total: thirty-one shares | 31 Shares |

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is from now on at the free disposal of the Fund, evidence of which was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned Notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 4,000.-.

General Meeting of the Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital of the Fund and considering themselves as having been duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

Sole resolution

The registered office of the Fund is set at 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Sustainable, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

Ici représentée par Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich le sept juin, 2010;

2. SUSI Partners AG, une société anonyme constituée en vertu des lois Suisses, ayant son siège social à Fraumünsterstrasse, 11, CH-8001 Zurich, Suisse et enregistrée au Registre des Sociétés de Zurich (Handelsregister des Kantons Zürich) sous le numéro CH-020.3.034.153-7;

Ici représenté par Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zurich le sept juin 2010.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent établir comme suit:

Titre I^{er}. Forme et Dénomination - Siège Social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe entre l'associé commandité (l'Associé Commandité) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires et avec l'Associé Commandité, les Actionnaires), une société en commandite par actions luxembourgeoise sous forme de société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé dénommée Sustainable Funds (SCA) SICAV-SIF (ci-après le Fonds), régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) telle que modifiée, et les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg-ville par une décision de l'Associé Commandité. Le siège social peut également être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux de représentation pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision de l'Associé Commandité. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou des développements ou événements militaires ou de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la communication entre ce siège et les sociétés, trust, associations, succession, association non constituée, ou toute autre entité juridique, incluant une personne (chacune une Personne) se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée.

3.2. Le Fonds ne sera pas dissout par l'effet de la mort, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

3.3. Le Fonds ne prendra pas fin dans l'hypothèse de la démission, de la révocation, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Associé Commandité. L'assemblée générale des Actionnaires pourra nommer un gérant intérimaire, Actionnaire ou non, sous réserve de l'approbation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

3.4. Le gérant intérimaire prendra les mesures urgentes et d'administration ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, qui prendra la décision de maintenir ou non le Fonds en activité, et en cas de décision de maintenir les activités du Fonds, nommera un gérant de remplacement. Le gérant intérimaire convoquera une assemblée générale des Actionnaires dans les quinze jours de sa nomination, conformément aux procédures décrites à l'article 22 ci-dessous.

3.5. Le gérant intérimaire ne répondra que de l'exécution de son mandat.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet du Fonds est d'investir les fonds qui sont à sa disposition en toute catégorie d'actifs éligibles au sens de la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et effectuer toutes les transactions qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital Social - Actions - Compartiment

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social du Fonds sera représenté par des actions (les Actions) et sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds telle que défini à l'article 5.3 ci-dessous.

5.2. Le capital social initial du Fonds est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trente et une (31) Actions Ordinaires.

5.3. Le capital social minimum doit être d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000) et doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été agréé conformément à la Loi de 2007.

Art. 6. Compartiments.

6.1. Le Fonds est composé d'un ou plusieurs compartiment(s) (collectivement les Compartiments et individuellement un Compartiment), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007, chacun d'eux constituant un ensemble d'actifs distincts, géré dans l'intérêt exclusif des Actionnaires Commanditaires de ce Compartiment. Un premier Compartiment est créé lors de la constitution du Fonds. Le nom de chaque Compartiment comprendra le nom du Fonds, suivi de la dénomination spéciale que l'Associé Commandité déterminera à sa seule discrétion.

6.2. L'Associé Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Compartiments et en déterminer le nom et les caractéristiques spécifiques (y compris, entre autres, les objectifs, politique, stratégie et/ou restrictions d'investissement, structure spécifique de frais, devise de référence) qui seront décrits plus précisément dans le document d'émission et, le cas échéant, le Supplément du compartiment en question (chaque, le Supplément d'un Compartiment) du Fonds tel que modifié et mis à jour de temps à autre (le Document d'Emission incluant le Supplément d'un Compartiment étant le Document d'Emission).

6.3. Le Fonds est une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un Compartiment donné ne sont disponibles qu'aux fins de satisfaire les dettes, les obligations et engagements se rapportant à ce Compartiment. Entre Actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

Art. 7. Classes d'Actions. L'Associé Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (collectivement les Classes et individuellement une Classe) pour chaque Compartiment, auxquelles pourront être attachés différents droits et obligations en ce qui concerne les investisseurs éligibles, les droits aux profits et aux revenus, les caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, tels que décrits précisément dans le Supplément du Compartiment s'y rapportant.

Art. 8. Forme des Actions.

8.1. Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

8.2. Toutes les Actions émises par le Fonds seront inscrites dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds, ce registre des Actions contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, son lieu de résidence ou son domicile élu, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque Action.

8.3. L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre établira son droit de propriété. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats concernant cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionariat sur demande.

8.4. Les Actionnaires fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et notices pourront être envoyées.

8.5. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, l'Associé Commandité peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme celle du siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par l'Associé Commandité de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse telle que mentionnée au registre par notification écrite envoyée à l'Associé Commandité.

8.6. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Actions est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis du Fonds. L'Associé Commandité peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ces Actions jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une Personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputé être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme propriétaire de cette Action à toutes fins, y compris, sans limitation, pour la réception de convocations du Fonds.

8.7. Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la troisième décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote mais donneront le droit de participer de façon proportionnelle aux actifs nets des Actions.

8.8. Les paiements de dividendes aux Actionnaires seront effectués, le cas échéant, par virement bancaire seulement.

Art. 9. Emission et Souscription des Actions.

9.1. Sauf en cas de disposition contraire de la Loi de 2007, les Actions sont offertes aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun, un Investisseur Averti).

9.2. Le respect des conditions de ce statut par chaque investisseur sera vérifié par l'Associé Commandité ou par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l'Associé Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité et d'autres Personnes prenant part dans la gestion du Fonds.

9.3. Les investisseurs qui désirent souscrire à des Actions d'un Compartiment devront signer un contrat de souscription (le Contrat de Souscription) qui sera signé par l'Associé Commandité après acceptation. Les investisseurs s'engagent donc à souscrire aux Actions conformément aux Statuts, ainsi qu'aux termes et conditions décrits dans le Document d'Emission, incluant le Supplément du Compartiment en question.

9.4. L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires de toute Classe et de tout Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants d'une Classe ou d'un Compartiment un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre. Chaque nouvelle Action émise, d'une Classe ou d'un Compartiment spécifique, confère à son propriétaire les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe du même Compartiment.

9.5. Les Actions peuvent être désignées par série, chacune d'elle correspondant à une période d'émission spécifique, ainsi que cela résulte pour chaque Classe du Supplément du Compartiment y afférentes. Les Actions de chaque série d'une Classe auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chacune des autres séries se rapportant à la même Classe, la seule différence résidant en leur date d'émission et donc en ce qui concerne les droits et obligations correspondant à cette date d'émission.

9.6. Les Actions seront sans valeur nominale.

9.7. L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (en ce compris la signature des documents de souscription et la fourniture de toute information que l'Actionnaire Commandité jugera pertinente) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription pour un Compartiment spécifique et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Document d'Emission et/ou le Supplément du Compartiment en question.

9.8. Le prix d'émission des Actions est déterminé par l'Associé Commandité Classe par Classe ainsi que décrit précisément dans le Supplément du Compartiment y afférentes.

9.9. Les Actions seront émises uniquement après acceptation de la souscription et contre le paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et délais déterminés par l'Associé Commandité dans le Supplément du Compartiment pertinent.

9.10. L'Associé Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'apports en nature, dans le respect des conditions établies par le droit luxembourgeois.

9.11. Si un investisseur ne satisfait pas aux exigences de paiement décrites de façon précise dans le Supplément du Compartiment pertinent, il sera en défaut et s'exposera aux conséquences décrites dans le Supplément du Compartiment.

9.12. L'Associé Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre, et à les émettre.

Art. 10. Transfert des Actions.

10.1. Les Actions sont librement transférables entre Investisseurs Avertis, à la condition chaque fois que l'Associé Commandité consente au transfert et sous réserve des autres conditions au transfert fixées dans le Supplément du Compartiment pertinent.

10.2. Tout transfert d'Actions sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les Personnes détenant des procurations valables pour agir.

Art. 11. Rachat d'Actions.

11.1. Le rachat d'Actions à l'initiative d'un Actionnaire peut être demandé conformément aux conditions décrites dans le Document d'Emission et sous réserve des autres conditions établies dans le Supplément du Compartiment pertinent.

11.2. L'Associé Commandité peut, au moyen d'une notice de rachat, décider de racheter des Actions d'un Actionnaire, cet Actionnaire sera dans l'obligation de vendre ses Actions au Fonds aux conditions déterminées conformément au Document d'Emission et dans le Supplément du Compartiment pertinent.

Art. 12. Conversion des Actions.

12.1. La conversion des Actions d'un Compartiment donné en Actions d'un autre Compartiment ou la conversion (ou l'échange) d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe au sein du même Compartiment ou de Compartiments différents peut être autorisée Compartiment par Compartiment, ainsi que Classe par Classe, tel que décrit dans le Supplément des Compartiments pertinents.

Titre III. Valeur Nette d'Inventaire

Art. 13. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

13.1. La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe au sein d'un Compartiment (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) est la valeur obtenue en divisant le total de l'actif net attribuable à chaque Classe d'Action au sein de ce Compartiment, qui est la valeur de la part d'actifs diminuée de la part du passif de cette Classe à la Date d'Evaluation, par le nombre total d'Actions de la Classe pertinente au sein du Compartiment. La valeur des actifs nets de chaque Compartiment est égale à la différence entre la valeur des actifs et du passif de ce Compartiment. La valeur de l'actif net est calculée dans la devise de référence de ce Compartiment et peut être exprimée dans toutes autres devises que l'Associé Commandité peut désigner.

13.2. Le total des actifs nets du Fonds correspond à la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

13.3. Les actifs du Fonds comprennent pour chaque Compartiment:

1. tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;
2. toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (y compris le montant de titres vendus mais non livrés);
3. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur du Fonds;
4. tous les intérêts courus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
5. tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Fonds pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition du Fonds;
6. les frais d'établissement du Fonds, notamment le coût d'émission et de distribution des Actions du Fonds, pour autant que ces frais n'aient pas été amortis et pour autant que le Fonds en soit remboursé;
7. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles le Fonds, a une position ouverte; et
8. tous autres éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

13.4. La valeur de ces actifs peut être déterminée à la juste valeur en tenant compte des principes suivants:

1. la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, créances, bons et acomptes à recevoir, dépenses avancées, distributions en espèces et intérêts déclarés ou échus susmentionnés et non encore encaissés seront considérés pour leur montant total, à moins qu'un tel montant soit peu susceptible d'être payé ou reçu en totalité, auquel cas la valeur en sera réduite par une remise considérée comme appropriée et reflétant la réalité;
2. les titres cotés en bourse et négociés principalement sur un ou plusieurs marchés reconnus seront évalués à leur dernier prix de marché connu le jour de la Date d'Evaluation;
3. les investissements dans les organismes de placement collectif sous-jacents sont pris à leur dernière VNI officielle connue à Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Compartiment concerné. Si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur des actifs, alors le prix sera déterminé par l'Associé Commandité sur la base de la juste valeur. Les investissements dont le prix fait l'objet de propositions et d'offres sont évalués au prix moyen, si l'Associé Commandité n'en décide pas autrement;

4. les titres non cotés pour lesquels des cotations sur les marchés de gré à gré sont aisément disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est supposé être un marché de gré à gré) seront évalués à un prix équivalent au dernier prix connu fournis par les services de cotations reconnus ou les courtiers;

5. tous les autres titres non cotés en bourse, les autres titres, instruments ou investissements pour lesquels des cotations sur un marché sérieux ne sont pas disponibles, les titres, les instruments ou investissements pour lesquels l'Associé Commandité détermine discrétionnairement que les méthodes d'évaluation précitées ne représentent pas la juste valeur de ces titres, instruments ou investissements seront évalués par l'Associé Commandité soit sur base du coût pour le Compartiment, soit de bonne foi en utilisant les méthodes considérées comme appropriées.

Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné ou en Euro devront être convertis sur la base du taux de change en vigueur à la Date d'Évaluation concernée (tel que défini ci-dessous). Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en fonction de procédures établies par l'Associé Commandité.

13.5. Les dettes du Fonds incluront, pour chaque compartiment:

1. tous les prêts, effets et comptes à payer;
2. tous les intérêts échus sur les prêts (y compris les commissions à avancer pour l'engagement de tels prêts);
3. toutes les dépenses échues ou à payer (notamment les dépenses administratives, les frais d'audit et de gestion, y compris les primes et bonus, les frais de garde et les commissions des domiciliataires);
4. toutes les dettes connues, présentes ou futures, notamment toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent incluant le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par le Fonds, pour chaque Compartiment;
5. une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus jusqu'à la Date d'Évaluation, telle que déterminée de temps à autre par le Fonds, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Associé Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités probables du Fonds;
6. tous les autres engagements de quelque sorte et nature que ce soit, conformément aux principes comptables généralement admis.

13.6. Pour la détermination du montant de ce passif, l'Associé Commandité devra, au vu des dépenses à la charge de l'Associé Commandité déduites de sa commission de gestion, prendre en compte toutes les dépenses à payer par le Fonds qui incluront les frais d'établissement, commissions, dépenses, décaissements, débours à payer à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, sa société de gestion ainsi qu'à tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs frais raisonnables, polices d'assurance et les coûts raisonnables de voyage liés aux réunions de l'Associé Commandité et du comité d'investissement, honoraires et frais pour des services juridiques ou d'audit, tous coûts et frais liés à l'enregistrement du Fonds et au maintien de cet enregistrement auprès de toute agence gouvernementale, ou marché financier au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, droits d'utilisation des licences pour l'usage de différents indices, frais de publication et de reporting, y compris les frais de la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Document d'Émission, de documents de vente explicatifs additionnels, rapports périodiques ou d'enregistrement, frais de publication de la VNI et de toute information concernant la valeur estimée du Fonds, frais d'impression de certificats s'il y en existe, coûts de tous rapports aux Actionnaires, frais de convocation et de tenue des assemblées d'Actionnaires, de l'Associé Commandité et des comités, tous impôts, taxes, droits d'enregistrement, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats des Actions, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. Le Fonds peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature récurrente sur base d'un montant estimé au prorata sur une période annuelle ou autre.

13.7. Les actifs et passifs des différents Compartiments ou des différentes Classes seront affectés comme suit:

1. les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Compartiment seront inscrits dans les comptes du Fonds se rapportant au Compartiment pertinent.
2. quand un actif provient d'un autre actif, cet actif sera inscrit dans les comptes du Fonds relativement au même Compartiment que l'actif duquel il provient et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée audit Compartiment.
3. quand le Fonds encourt une dette en relation avec un actif d'un Compartiment particulier ou à une mesure prise en rapport avec un actif d'un Compartiment particulier, cette dette doit être attribuée au Compartiment concerné.
4. à la date de référence pour la détermination du droit d'une Personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Compartiment, les actifs de ce Compartiment seront diminués du montant de ces dividendes; et
5. au cas où un actif ou un élément du passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Compartiment particulier, cet actif ou cet élément du passif sera attribué à tous les Compartiments en proportion de la VNI de chaque Compartiment ou d'une autre manière que l'Associé Commandité déterminera de bonne foi.

13.8. Pour le calcul de la VNI:

1. les Actions du Fonds à racheter seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment suivant immédiatement celui déterminé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis cet instant jusqu'à son paiement par le Fonds, leur prix sera considéré comme une dette du Fonds;

2. les Actions à émettre par le Fonds seront considérées comme étant émises depuis le moment précisé par l'Associé Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Fonds, le prix sera considéré comme une dette envers le Fonds;

3. tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres actifs exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle la VNI du Compartiment concerné est calculée devront être convertis sur la base du taux de change qui prévaut à la date d'évaluation.

4. lorsqu'à la date d'évaluation le Fonds s'est engagé par contrat à:

a. acquérir tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet élément d'actif sera inscrite comme dette du Fonds et la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera inscrite comme actif du Fonds;

b. vendre tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à encaisser pour cet élément d'actif sera inscrite à l'actif du Fonds et l'élément d'actif à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs du Fonds;

5. sous réserve néanmoins que si la valeur ou la nature exacte d'une telle contrepartie ou d'un tel élément d'actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, la valeur sera estimée par l'Associé Commandité.

13.9. La devise de référence du Fonds est l'euro (EUR). Chaque Compartiment peut avoir une devise de référence différente. La VNI des Actions de chaque Compartiment est exprimée dans la devise de référence du Compartiment concerné au sein de chaque Compartiment, la VNI de chaque Classe est, le cas échéant, exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée, ainsi qu'il est décrit plus avant dans le Supplément du Compartiment pertinent.

13.10. L'Associé Commandité a adopté une politique d'évaluation des investissements du Fonds à la juste valeur (fair value) basé sur des principes d'évaluation conformes aux lignes directrices sur l'évaluation des rapports établies par l'EVCA (European Private Equity and Venture Capital Association), tel que modifié de temps à autre, et sauf disposition contraire des présents Statuts. L'Associé Commandité, à sa seule discrétion et de bonne foi, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de certains actifs du Fonds.

13.11. Les éléments d'actif et du passif exprimés dans une devise autre que la devise de référence d'un Compartiment seront convertis sur base du taux de change ayant cours au Jour d'Evaluation pertinent. Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou selon une procédure fixée par l'Associé Commandité.

13.12. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la VNI par l'Associé Commandité, ou par toute banque, société, ou autre organisme que l'Associé Commandité peut désigner dans le but de calculer la VNI, sera définitive et liera le Fonds ainsi que les Actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 14. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Émission, Rachat et Conversion d'Actions.

14.1. L'évaluation des actifs de chaque Compartiment et le calcul de la VNI par Action seront effectués par l'Associé Commandité ou par l'agent nommé à cet effet sous la supervision de l'Associé Commandité, au moins une fois par an le dernier jour de l'année sociale du Fonds et à tout autre moment déterminé de temps à autre par l'Associé Commandité et fixé dans le Supplément du Compartiment pertinent (un Jour d'Evaluation).

14.2. L'Associé Commandité ou l'agent administratif nommé par l'Associé Commandité peut temporairement suspendre la détermination de la VNI par Action ou par Classe d'Actions de tout Compartiment, ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des Actions d'un Compartiment donné ou d'une Classe d'Action donnée au sein d'un tel Compartiment lorsque:

1. à la suite de restrictions des échanges ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions deviennent impossibles, ou si les acquisitions et ventes d'actifs d'un Compartiment ne peuvent être effectuées à des taux de change normaux;

2. pendant toute période durant laquelle les principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables à ce Compartiment à un certain moment est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements du Fonds attribuables à un Compartiment coté sur ces marchés;

3. pendant l'existence d'un état des affaires constituant une urgence de l'avis de l'Associé Commandité, et ayant pour conséquence de rendre la cession ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables à un tel Compartiment, malaisée ou déraisonnable;

4. durant la survenance d'une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur de tout investissement de ce Compartiment ou du prix ou de la valeur actuelle sur les bourses d'échange ou autres marchés pour les actifs attribuables à ce Compartiment;

5. pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables à ce Compartiment ne peuvent être rapidement et précisément établis;

6. pendant toute période durant laquelle l'Associé Commandité n'est pas en mesure de rapatrier des fonds aux fins d'effectuer les paiements de rachat d'Actions de ce Compartiment, ou durant laquelle tout transfert de fonds qui se rapporte à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au titre du rachat d'Actions ne peuvent être effectués à un taux de change normal de l'avis de l'Associé Commandité;

7. lorsque l'état des affaires est tel, de l'avis de l'Associé Commandité, que la disposition des actifs du Fonds, ou la détermination de la VNI des Actions ne serait pas raisonnablement réalisable ou porterait sérieusement préjudice aux investisseurs dont les Actions ne sont pas rachetées;

8. si l'Associé Commandité considère de manière raisonnable que cela est nécessaire afin de se conformer avec les lois contre le blanchiment d'argent et autres lois et règlements similaires applicables au Fonds, au dépositaire, et à l'un de ses agents ou aux prestataires de service du Fonds;

9. pendant toute période durant laquelle le rachat d'Actions causerait une violation ou un défaut à tout engagement contenu dans une convention d'emprunt ou de gestion de liquidités conclu par le Fonds; ou

10. la décision est prise de liquider et de dissoudre le Fonds ou le Compartiment concerné.

14.3. Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension.

14.4. Tous les Actionnaires se verront notifier aussi rapidement que possible toute suspension du calcul de la VNI, ou tout rétablissement suite à cette suspension et toutes les mesures raisonnables seront prises afin de mettre fin le plus rapidement possible à toute période de suspension.

Titre IV. Administration

Art. 15. Gestion.

15.1. Le Fonds sera administré par Sustainable, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, qui sera l'Associé Commandité et qui sera l'associé indéfiniment responsable et qui sera personnellement, solidairement et conjointement tenu, avec le Fonds, de toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs du Fonds. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou en une capacité autre que celle d'exercer leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales.

15.2. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, à tout moment en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement du Fonds.

15.3. L'Associé Commandité peut être révoqué de ses fonctions de gérant du Fonds par un vote des Actionnaires représentant 85% (quatre-vingt cinq pourcent) des Actions émises, lors de la survenance de l'un des événements suivants, tel que jugée par une décision rendue en dernier ressort par un arbitre un tribunal compétent:

(i) toute action de l'Associé Commandité ou de toute Personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions, qui constitue une fraude;

(ii) l'Associé Commandité, ou toute Personne à laquelle l'Associé Commandité a délégué une partie de ses fonctions a, intentionnellement ou par négligence grave, commis une violation de l'une ou de plusieurs dispositions des Documents du Fonds, à laquelle il n'a pas été remédié dans les [60 (soixante)] jours à compter de la notification de l'Associé Commandité.

Art. 16. Pouvoir de Signature.

16.1. Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagé par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres Personnes à auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 17. Délégation de Pouvoir.

17.1. L'Actionnaire Commandité peut nommer des fondés de pouvoir, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs que le Fonds estime nécessaires à son fonctionnement et sa gestion ou à ceux d'un Compartiment. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Associé Commandité. Les directeurs ne sont pas nécessairement Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les directeurs auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Associé Commandité. L'Associé Commandité pourra de plus nommer d'autres agents, membres ou non de l'Associé Commandité et qui auront les pouvoirs fixés par l'Associé Commandité.

17.2. L'Associé Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé Commandité et/ou de Personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 18. Politiques d'Investissement et Restrictions.

18.1. L'Associé Commandité, dans le respect du principe de diversification des risques et conformément au Document d'Emission et à chaque Supplément du Compartiment, a le pouvoir de déterminer les politiques et les stratégies d'investissement de chaque Compartiment du Fonds, ainsi que la conduite de la gestion et des opérations du Fonds, dans le respect des restrictions qu'il aura fixées conformément aux lois et règlements applicables.

18.2. Le Fonds peut employer, pour chaque Compartiment, les techniques et instruments se rapportant aux titres négociables, aux devises et à tous autres actifs financiers ou instruments aux fins de couverture.

Art. 19. Conflit d'Intérêts.

19.1. Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et d'autres Personne ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeur de l'Associé Commandité aurait un intérêt quelconque ou soit administrateur, associé, dirigeant ou employé dans cette autre Personne. Un gérant de l'Associé Commandité qui est gérant, dirigeant ou employé d'une Personne avec laquelle le Fonds conclut des contrats ou avec laquelle il est en relations d'affaires ne sera pas, à raison de l'affiliation avec cette autre Personne, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette affaire.

19.2. Au cas où un gérant de l'Associé Commandité aurait dans une affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, ce gérant devra en informer l'Associé Commandité et ne délibérera ni ne prendra part au vote se rapportant à cette affaire, et l'assemblée générale des Actionnaires suivante devra en être informée.

19.3. Le conflit d'intérêts visé au paragraphe précédent, ne comprend pas les relations ou intérêts dans toute affaire, position ou transaction auxquelles les initiateurs, le gestionnaire, le dépositaire, les distributeurs et toute autre Personne que l'Associé Commanditaire pourra désigner de temps à autre à sa libre appréciation prennent part.

Art. 20. Indemnisation.

20.1. Le Fonds peut indemniser l'Associé Commandité ou tout membre du Conseil de gérance de ce dernier et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs contre les dépenses raisonnables encourues par lui ou eux en relation avec une action, un procès ou une procédure dont il(s) peu(t)(vent) devenir partie(s) du fait d'être ou d'avoir été gérant, dirigeant ou membre de l'Associé Commandité ou, à sa demande, de toute autre société de laquelle le Fonds est actionnaire ou créancier et de laquelle il(s) (n'est) (ne sont) pas en droit d'être indemnisé, excepté en ce qui concerne ce pour quoi il(s) (est) (sont) jugé(s), de manière définitive, responsable d'une faute grave ou d'une faute volontaire; dans le cadre d'une transaction, une indemnisation peut uniquement être donnée en ce qui concerne ce qui est couvert par cette transaction dans la mesure où le Fonds est informé par son conseil que la Personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à son devoir.

20.2. L'Associé Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Associé Commandité ou membre de son conseil de gérance en conformité avec cet Article pourront être avancées au dirigeant indemnisé, sous réserve que cette personne remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agi avec la diligence nécessaire pour pouvoir prétendre à l'indemnisation.

20.3. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels tout dirigeant pourrait prétendre.

Titre V. Assemblées Générales

Art. 21. Pouvoirs et Droits de Vote.

21.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée (chacune, une Assemblée Générale) représente la totalité des Actionnaires du Fonds. Toute résolution requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

21.2. Chaque Action donne droit à un (1) vote lors de toute Assemblée Générale.

Art. 22. Convocation et Participation.

22.1. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année au siège social du Fonds ou à toute autre adresse à Luxembourg précisée dans la convocation. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures (heure de Luxembourg), sauf si ce jour n'est pas un jour ouvrable, auquel cas, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

22.2. Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux délais et la procédure de convocation, ainsi qu'à la conduite des assemblées générales s'appliquent aux Assemblées Générales du Fonds sauf disposition contraire des présents Statuts.

22.3. L'Assemblée Générale se réunira sur convocation écrite de l'Associé Commandité énonçant l'ordre du jour et envoyée aux Actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant la date de l'assemblée. L'Associé Commandité peut déterminer toutes conditions à remplir par les Actionnaires afin de pouvoir prendre part à cette Assemblée Générale.

22.4. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

22.5. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social du Fonds peuvent exiger que l'Associé Commandité convoque une Assemblée Générale.

22.6. Un Actionnaire peut donner procuration écrite à une autre Personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

22.7. Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les Personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

22.8. Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit (a) un vote en faveur, (b) un vote contre, ou (c) une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention sont nuls.

Art. 23. Quorum et Règles de Majorité.

23.1. Sauf disposition contraire dans la loi ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales sont adoptées à la majorité simple sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement prise qu'avec l'approbation de l'Associé Commandité.

23.2. L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié du capital social au moins est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, ainsi que le texte de toutes les modifications proposées à l'objet ou à la forme du Fonds. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par publications publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. A chaque Assemblée Générale, les résolutions doivent être adoptées par deux tiers des droits de vote au moins, étant entendu que, sauf disposition contraire, l'Associé Commandité détient un droit de veto en relation avec les résolutions soumises au vote.

23.3. Au cas où l'Assemblée Générale est convoquée pour décider de la révocation de l'Associé Commandité ou de la conclusion d'un contrat entre le Fonds et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité devra s'abstenir de voter et renoncera à son droit de veto, étant seulement autorisé à informer les Actionnaires de son opinion quant à la résolution.

23.4. La nationalité du Fonds et l'engagement de chaque Actionnaire ne peuvent être modifiés par les Actionnaires qu'à l'unanimité.

Art. 24. Bureau et Procès-Verbal.

24.1. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Associé Commandité ou par toute Personne dûment autorisée et désignée par celui-ci.

24.2. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur, élu par l'Assemblée Générale.

Art. 25. Assemblées Générales des Compartiment(s).

25.1. L'Associé Commandité peut, à tout moment, convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiments spécifiques afin de se prononcer sur un sujet qui relève exclusivement de ces Compartiments.

25.2. Les dispositions légales ainsi que les dispositions des Statuts relatives aux Assemblées Générales des Actionnaires du Fonds s'appliquent dans la mesure du possible mutatis mutandis aux assemblées générales des Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiment(s) spécifique(s).

Titre VI. Comptes - Distributions

Art. 26. Exercice Social et Comptes.

26.1. L'exercice social du Fonds commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année. Le premier exercice social commencera à la date des présents Statuts et se finira le 31 décembre 2010.

26.2. Chaque année, l'Associé Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultats, un rapport sur les opérations de l'année financière précédente ainsi que toutes informations significatives.

26.3. Les comptes annuels seront approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 27. Devise de Référence.

27.1. Le Fonds préparera des comptes consolidés en euro. Pour la détermination du capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas dénommés en euro, convertis en euro et le capital social sera équivalent à la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

Art. 28. Réviseur d'Entreprises.

28.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé Commandité et rémunéré par le Fonds.

28.2. Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 29. Distributions.

29.1. L'Assemblée Générale annuelle approuvera l'attribution des bénéfices proposée par l'Associé Commandité conformément aux règles fixées par le Document d'Emission et, plus particulièrement par chacune des Suppléments des Compartiments.

29.2. L'Associé Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf disposition contraire du Document d'Emission et plus particulièrement des Suppléments du Compartiment pertinent.

29.3. Les distributions seront payées en euro ou dans la devise de référence d'un Compartiment en temps et au lieu que l'Associé Commandité désignera de temps à autre.

29.4. Aucune distribution ne peut être faite qui pourrait avoir pour conséquence que la VNI du Fonds tombe en dessous du capital minimum requis par le Loi de 2007, ainsi qu'il est fixé à l'article 5.3 ci-dessus.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 30. Terme, Liquidation et Fusion de Compartiments.

30.1. Les Compartiments peuvent être créés pour une durée indéterminée ou fixe comme indiqué dans le Document d'Emission ainsi que dans le Supplément du Compartiment pertinent. Lorsqu'un Compartiment est créé pour une période fixe, il prendra fin automatiquement à la date d'échéance prévue dans le Supplément du Compartiment pertinent.

30.2. L'Associé Commandité peut aussi décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué jusqu'au-dessous de, ou n'ont pas atteint, le montant fixé par l'Associé Commandité comme étant le niveau minimum auquel le Compartiment peut opérer d'une façon économiquement efficace, ou si un changement dans la situation politique ou économique relative au Compartiment justifie une telle liquidation. Tous les Actionnaires se verront notifier par l'Associé Commandité de toute décision de liquider le Compartiment concerné avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons entraînant la décision de liquidation, ainsi que les procédures applicables aux opérations de liquidation.

30.3. Dans les mêmes circonstances que celles mentionnées ci-dessus, l'Associé Commandité peut décider de mettre fin à un Compartiment et d'apporter ses actifs à un autre Compartiment existant ou nouveau, ou à un autre véhicule de placement collectif. L'Associé Commandité peut décider de fusionner deux ou plusieurs Compartiments s'il est d'avis que cela est dans l'intérêt des Actionnaires des Compartiments concernés. Les Actionnaires affectés par cette mesure se verront notifier cette décision et les informations relatives au nouveau Compartiment. Les notifications seront faites au moins un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Actionnaires de demander à ce que leurs Actions soient rachetées, sans frais ni coûts, avant que la fusion ne soit réalisée.

30.4. Lorsque les actifs vont être apportés à un autre véhicule de placement collectif, la fusion ne liera que les Actionnaires du Compartiment concerné qui ont expressément consenti à une telle fusion. Lorsque l'Associé Commandité n'a pas l'autorité de le faire ou lorsque l'Associé Commandité est d'avis que la décision doit être soumise à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment sera prise par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné et non par l'Associé Commandité. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale du Compartiment sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit nécessaire et la dissolution peut être décidée par approbation des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires se verront notifier par le Fonds toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant la date effective de la liquidation ou de la fusion du Compartiment afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais ni coûts, avant que la liquidation ou la fusion du Compartiment n'ait lieu.

30.5. Dès que la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment est prise, l'émission d'Actions de ce Compartiment est interdite et sera considérée comme nulle.

30.6. Chaque Compartiment peut être dissout séparément, sans que cela ait une influence sur un autre Compartiment. La dissolution du dernier Compartiment entraîne de plein droit la liquidation du Fonds.

Art. 31. Dissolution et Liquidation du Fonds.

31.1. Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions fixées pour la modification de ces Statuts. Le Fonds sera également dissout par la dissolution du dernier Compartiment existant.

31.2. Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 ci-dessus, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Actionnaire Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

31.3. Lorsque le capital social devient inférieur au quart du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Associé Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires possédant 25% des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

31.4. Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article 31.2 ou 31.3 ci-dessus, cette Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante jours à compter du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du capital social minimum, le cas échéant.

31.5. En cas de dissolution du Fonds, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui décide la dissolution et soumis à l'approbation de la CSSF. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec le droit luxembourgeois.

Art. 32. Boni de Liquidation.

32.1. Le boni de liquidation net correspondant à chaque Compartiment sera distribué par le(s) liquidateurs aux Actionnaires du Compartiment concerné conformément aux règles applicables à la distribution des dividendes de chaque Compartiment décrit à l'article 29 ci-dessus.

32.2. Tout boni de liquidation qui ne peut être distribué à ses bénéficiaires lors de la mise en oeuvre de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Art. 33. Consolidation/Division d'Action.

33.1. L'Associé Commandité peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment. Une consolidation ou une division peut aussi être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Titre VIII. Général

Art. 34. Modifications des Statuts.

34.1. Ces Statuts ne pourront être modifiés que par une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité décrites à l'article 23 ci-dessus et conformément à la Loi de 1915.

Art. 35. Loi Applicable.

35.1. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2011.
3. Le premier Compartiment du Fonds est SUSI SUSTAINABLE EURO FUND I.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs prénommés et représentés comme dit ci-dessus déclarent avoir souscrit les Actions suivantes du premier Compartiment du Fonds, étant SUSI SUSTAINABLE EURO FUND I, tel que suit:

1. Sustainable, prénommée et représentée comme dit ci-dessus: une action	1 action
2. SUSI Partners AG, prénommée et représentée comme dit ci-dessus: trente actions	30 actions
Total: trente et une actions	31 Actions

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000) est dès à présent à la libre disposition du Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Constatation

Le Notaire soussigné constate que les conditions requises en vertu des articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 4.000,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit du Fonds et se considérant comme ayant été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le siège social du Fonds est établi au 20, boulevard E. Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celles-ci ont signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: M. STADLER-TJAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2010. Relation: LAC/2010/29070. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089062/1173.

(100099074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

G.L.I.C. - Groupe Luxembourgeois d'Investissements Commerciaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 121.828.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084167/12.

(100074810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Lux Côte d'Opale, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.193.

—
Extrait du Conseil d'Administration en date du 05 mai 2010

Le siège social de la société est transféré du 19, rue Aldringen L-1118 LUXEMBOURG, au 28, Boulevard Joseph II L - 1840 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084168/12.

(100074817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Aqua European Technologists S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.533.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084190/10.

(100074609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Eurostone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 46.542.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010084213/12.

(100074641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Eurostone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 46.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010084214/12.

(100074639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Axius, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 101.912.

Bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)
Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2010084215/13.

(100074637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Kulm Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 57.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010084216/12.

(100074642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Conforto Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 6.465.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010084217/12.

(100074645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Frontel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 41.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010084218/12.

(100074647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Willingboro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 44.796.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010084219/12.

(100074650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

International Luxury Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 131.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010084220/12.

(100074652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Briscom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 73.937.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
G.T. Management Services S.A.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010084221/13.

(100074654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

K.Y.O. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 41.031.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
G.T. Management Services S.A.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010084222/13.

(100074655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

L.M.B.V. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 68.420.

Le Bilan au 28 février 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010084223/10.

(100074658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Fixator Hoisting Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 140.124.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084224/10.

(100074662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Fixator Hoisting Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 140.124.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084225/10.

(100074663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Coal Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.144.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lycaste Holdings Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Lampousas Street 1, P.C. 1095, Nicosia, Cyprus, registered with the Department of Registrar of Companies and Official Receiver under registration number HE 268687,

duly represented by Mr. Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, by virtue of a proxy given under private seal on 11 June 2010 in Nicosia, Cyprus.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme.

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "Coal Energy S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board of Directors.

If the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefor by the Board of Directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members. Directors do not need to be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary,

who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy (if applicable) shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence and in the absence of the person appointed as his proxy (if applicable), the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors. Notice in writing or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman or the member of the Board of Directors appointed by the chairman as his proxy (if applicable) shall not have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers and Duties of the Board of Directors. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Corporate Signature. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of Interest. Directors shall abide by laws, regulations and the present articles of incorporation, to perform their duties loyally and diligently to safeguard the interests of the Company. Where there is a conflict between their personal interests and the interests of the Company, a director shall act in the best interest of the Company.

When a director acts in his/her/its own name and where any third party may reasonably believe that such director is representing the Company or the Board of Directors, such director shall clarify his/her/its capacity and role in advance.

A director's obligation to the Company and the shareholders does not necessarily cease within a reasonable time period upon the resignation or expiry of his/her/its term of office. The obligation to keep confidential the Company's trade secrets and confidential information survives to the expiry of his/her/its term of office until such trade secrets or confidential information become publicly available.

In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the fourth Wednesday of the month of May at 11 a.m..

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 15. Supervision of the Company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors who will be appointed and dismissed according to the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the Company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2011.

Subscription

All the thirty-one thousand (31,000) shares of the Company are subscribed as follows:

Lycaste Holdings Limited, pre-qualified, thirty-one thousand (31,000) shares	31,000
Total: thirty-one thousand (31,000) shares	31,000

The entire share capital had been paid-up in cash; as a consequence, an amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) is available to the Company, which has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Resolutions of the sole shareholder of the Company

After the incorporation of the Company, Lycaste Holdings Limited, prenamed, representing the entire subscribed share capital, takes immediately the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set the number of directors at one (1) and to appoint the following person as member of the Board of Directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the annual accounts of the accounting year ending 31 December 2015, to be held in 2016:

- Mr. Joost Anton Mees, director, born on 27 September 1978 in Delft, The Netherlands, residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Inter-audit S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 119, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 29.501, as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 31 December 2015, to be held in 2016.

Third resolution:

The sole shareholder resolves to fix the address of the registered office of the Company at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, in L-2010 Luxembourg, 14, rue Erasme on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation or the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Lycaste Holdings Limited, une société Chypriote ayant son siège social à Lampousas Street 1, P.C. 1095, Nicosie, Chypre, immatriculée auprès du Department of Registrar of Companies and Official Receiver sous le numéro d'enregistrement HE 268687,

ici représentée par M. Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig en vertu d'une procuration donnée le 11 juin 2010 à Nicosie, Chypre.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Coal Energy S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

En outre la Société peut garantir, accorder des prêts ou assister des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut pour son propre compte ou pour le compte de tiers, exercer toutes activités commerciales, industrielles ou financières qu'elle considère comme nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social ou qui sont directement ou indirectement liés à son objet social.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au pro rata de leurs participations.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires par la Société, le moment donné, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, le moment donné.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société pour une période n'excédant pas six (6) ans à condition toutefois qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs seront éligibles pour un nouveau mandat.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

Le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter (le cas échéant) préside les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence et en l'absence de la personne désignée pour le représenter (le cas échéant), les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation du conseil d'administration. Celui-ci doit réunir le Conseil d'administration s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour de la réunion sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours calendrier avant l'heure prévue pour ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion suffira et devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président ou le membre du Conseil d'Administration désigné par le président pour le représenter (le cas échéant) n'aura pas une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit à l'unanimité et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs et tâches du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Les Administrateurs doivent respecter les lois, règlements et les présents statuts pour exercer leurs tâches avec loyauté et diligence afin de sauvegarder les intérêts de la Société. S'il y a conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la Société, un administrateur doit agir dans le meilleur intérêt de la Société.

Lorsqu'un administrateur agit en son nom personnel et là où des tiers peuvent raisonnablement penser que cet administrateur représente la Société ou le Conseil d'Administration, cet administrateur doit clarifier au préalable sa fonction et son rôle.

L'obligation d'un administrateur à l'égard de la Société et des actionnaires ne cesse pas nécessairement dans un délai raisonnable après la démission ou à l'expiration de son mandat. L'obligation de garder confidentiels les secrets commerciaux et les informations confidentielles de la Société subsiste à l'expiration de son mandat jusqu'à ce que ces secrets commerciaux ou informations confidentielles soient publiquement disponibles.

Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française.

En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription

La totalité des trente et un mille (31.000) actions de la Société est souscrite comme suit:

Lycaste Holdings Limited, pre-qualifiée, trente et un mille (31.000) actions	31.000
Total: trente et un mille actions	31.000

L'intégralité du capital social a été payée en espèce. Par conséquent, un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est disponible pour la Société, tel que cela a été prouvé au notaire par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

Lycaste Holdings Limited, pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement après la constitution de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à une (1) personne et de nommer la personne suivante au Conseil d'Administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2015, à tenir en 2016:

- M. Joost Anton Mees, administrateur, né le 27 septembre 1978 à Delft, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer Inter-audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2015, à tenir en 2016.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de fixer l'adresse du siège de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au L-2010 Luxembourg, 14, rue Erasme, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2010. LAC/2010/27120. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010092293/513.

(100101985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pioneer P.F., Fonds Commun de Placement.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund Pioneer P.F. has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Pioneer P.F. a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pioneer Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2010090198/12.

(100100001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Deka Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 131.651.

Herr Burkhard Dallosch (geschäftsansässig: Taunusanlage 1, D-60329 Frankfurt am Main) scheidet am 31. Mai 2010 aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft aus.

Die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt Herrn Torsten Knapmeyer (geschäftsansässig: Taunusanlage 1, D-60329 Frankfurt am Main) ab dem 1. Juni 2010 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2012 zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, Herrn Torsten Knapmeyer, geschäftsansässig in Taunusanlage 1, D-60329 Frankfurt am Main mit Wirkung vom 1. Juni 2010 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates zu benennen.

Luxemburg, 9. Juli 2010.

Deka Immobilien Luxembourg S.A.

Wolfgang Dürr / Patrick Weydert

Référence de publication: 2010092519/17.

(100103104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Lena, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1344 Luxembourg, 31, rue Georges Clémenceau.

R.C.S. Luxembourg B 134.610.

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de L-2523 Luxembourg, 4, rue Jean Schoetter à L-1344 Luxembourg, 31, rue Georges Clémenceau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Lena, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010084155/15.

(100074816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Immo-Pascale S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.462.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 740/10 rendu en date du 20 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société IMMO PASCALE S.A., R.C.S. N° 82.462, ayant eu son siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, pour insuffisance d'actif et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur nommé

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2010084156/15.

(100074773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Airlib S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5320 Contern, 20, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 124.731.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084226/10.

(100074666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Fishing World, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Bettembourg, 219bis, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.674.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084227/10.

(100074667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

TemaRema S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 50, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 147.625.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084228/10.

(100074671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Araich Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 63.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARAICH LIMITED S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010084235/12.

(100074948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Hacofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 48.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HACOFIN S.A.

D. PIERRE / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010084241/12.

(100074962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Entreprise de Toiture Frankreiter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6695 Mompach, 4A, An der Uecht.

R.C.S. Luxembourg B 102.491.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084229/10.

(100074674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Eurobureau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 13.027.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010084230/10.

(100074676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Serafim Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.697.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.05.10.

Signature.

Référence de publication: 2010084231/10.

(100074677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

BlissBaby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 202, rue du Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.006.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Georges D'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Rachel Lavaux, juriste docteur de l'Université de droit et diplômée d'Ecole de commerce, demeurant à L-4832 Rodange, 468, route de Longwy.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, directement ou indirectement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- Toute prestation de conseil, assistance, étude ou audit en matière de management, de gestion ou de ressources humaines pour toute société ou particulier installé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

- Toute prestation de service, de réalisation ou de sous-traitance, à contenu commercial, administratif ou technique, pour toute société installée au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

- Toute prestation de formation professionnelle continue, de suivi ou de supervision pour le compte de toute société ou particulier installé au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle peut en outre exercer toute autre prestation quelconque pourvu que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

Elle peut, tant en tout endroit de la communauté européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social. La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution à toutes personnes physiques ou morales.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de BlissBaby S.à.r.l.

Art. 4. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2010.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription - Libération

La comparante a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-euros est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par la gérante suivante:

- Madame Rachel Lavaux, préqualifiée.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2441 Luxembourg, 202, rue du Rollingergrund.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LAVAUX, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 juin 2010. Relation: EAC/2010/7304. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 juin 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010087952/90.

(100097477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Omega Pearl Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 126.516.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.05.10.

Signature.

Référence de publication: 2010084232/10.

(100074679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Minerals & Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MINERALS & RESOURCES MANAGEMENT S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010084234/12.

(100074947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Abira Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABIRA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010084236/12.

(100074953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

DH Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010084238/11.

(100074957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Luxembourg Hospitality, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010084239/11.

(100074959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Tollamen SPF, SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOLLAMEN SPF S.A.

T. SIMONIN / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010084240/12.

(100074960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Polo Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Polo Holding Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010084242/12.

(100074964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Liège Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010084244/10.

(100074968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Liège Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 98.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010084245/10.

(100074970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

KLC Holdings III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 114.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KLC HOLDINGS III S.A.

C. HELYAR / P. MESTDAGH

Director of A category / Director of B category

Référence de publication: 2010084246/12.

(100074971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

Makvalor, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 49.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010084247/10.

(100074972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

SDB Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 45.143.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010084248/10.

(100074973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2010.

MGE Travel Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.357.

- M. Luigi BATTUELLO a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour MGE Travel Retail S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010064930/12.

(100080346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Argon Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 152.939.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par résolutions de l'associé unique en date du 4 juin 2010 que:

1. Les démissions de Monsieur JAN ROTTIERS et Sigthor SIGMARSSON en tant que gérants de la société, sont acceptés avec effet immédiat.

2. Sont nommés, en remplacement des gérants démissionnaires:

- Madame Anna-Kreeta Rantamaa née le 5 août 1981 à Torino en Finlande au résidant professionnellement au 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

- Monsieur Kristjan Gunnar Valdimarsson, né le 1^{er} octobre 1964 à Reykjavik en Islande et résidant à Sudurlandsbraut 22,108 Reykjavik en Islande.

Leur mandat est à durée illimitée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010064264/21.

(100080325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

CDE-DCE, Robert Schuman Stiftung zur Zusammenarbeit Christlicher Demokraten Europas, Fondation.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg G 9.

—
Aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 13. Januar 2010 geht hervor:

1) Neue Vorstandsmitglieder des Verwaltungsrates:

a) Frau Kinga GAL, geboren am 06. September 1970 in Cluj (RO), wohnhaft zu 2040 Budaörs, Liliom utca 3, Ungarn.

b) Herr Mario MAURO, geboren am 24. Juli 1961 in San Giovanni Rotondo (I), wohnhaft zu via Traù 2, 20159 Milano, Italien.

c) Herr Tunne-Valdo KELAM, geboren am 10. Juli 1936 in Taheva (EST), wohnhaft zu Liiva tee 6 Rohuneeme Viimsi v. , Harjumaa 74001, Estland.

d) Herr Ioannis KASOULIDES, geboren am 10. August 1948 in Lefkosia (ZY), wohnhaft zu Lapithion Tower, 5 Deligiorgi St, 1st floor, 1066 Nicosia, Zypern.

e) Herr Jan OLBRYCHT, geboren am 21. September 1952 in Rybnik (PL), wohnhaft zu Brožka 13m/7, 43–400 Cieszyn, Polen.

f) Herr Paulo Artur DOS SANTOS CASTRO DE CAMPOS RANGEL, geboren am 18. Februar 1968 in VN Gaia (P), wohnhaft zu Rua Alfredo Keil 425, R/C Esq B, 4150 – 049 Porto, Portugal.

2) Ausgeschiedene Vorstandsmitglieder des Verwaltungsrates:

a) Herr Lorenzo CESA

b) Frau Maria MARTENS

c) Herr Joao De Deus PINHEIRO

d) Herr Jacques TOUBON

e) Herr Ioannis VARVITSIOTIS

f) Herr Hans-Gert POETTERING

Gezeichnet: Joseph DAUL.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 08. Juni 2010.

Référence de publication: 2010064465/30.

(100080286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.
